

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-107

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCONFERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS.

Membre absent : M. Raphaël BERGER.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 32

OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE RUGBY

La Ville d'Écully mène une politique de modernisation et de développement des équipements sportifs pour répondre aux nouvelles pratiques sportives et aux nouveaux besoins des Ecullois, nécessitant le développement de nouveaux équipements. Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, elle a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » pour mettre plus de sport dans le quotidien de ses habitants. Par ailleurs, le label « Ville Active et Sportive » 4 lauriers attribué à la Ville représente un appui substantiel pour ses clubs sportifs.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241218-DELIB_2024-107-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Dans ce cadre, la commune a élaboré un projet de construction de vestiaires sportifs, équipés de sanitaires, aux abords du terrain de Rugby Honneur, située rue des Gantries à Ecully. Il s'agit d'une construction traditionnelle d'environ 414m², de plain-pied, de type ERP de 5ème catégorie.

Partenaire des territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes agit pour stimuler, conforter les dynamiques de développement et les initiatives des collectivités dans le cadre d'une aide à l'investissement sur les travaux pour des équipements sportifs, mobilisable à hauteur de 600 000 €, représentant 56,6% du coût HT des travaux évalué à 1 060 000 €. Sont exclus des dépenses éligibles les frais de voirie et réseau divers, d'études ainsi que ceux relatifs aux abords, au petit matériel et aux acquisitions foncières.

Le financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Taux de financement	Montant
Travaux vestiaires sportifs : toiture et équipements, charpente, murs, plafond, plancher, revêtement de sol, auvent, menuiserie extérieure et intérieure, cloisonnement, installation électrique, chauffage, extraction- ventilation, installation sanitaire, sécurité incendie	1 060 000,00 €	Commune d'Ecully	28%	294 699,12 €
		Région AURA	56,60%	600 000,00 €
		Métropole de Lyon	15,59%	165 300,88 €*
TOTAL	1 060 000,00 €	TOTAL	100%	1 060 000,00 €

* : $(243\,273\text{ €} \times 1\,060\,000\text{ €}) / 1\,560\,000\text{ €} = 165\,300,88\text{ €}$

La Métropole de Lyon a alloué une subvention de 243 273 € sur le coût total de l'opération, au-delà des vestiaires sportifs, évalué à 1 560 000 € HT. Proratisée au seul montant HT des travaux pour les vestiaires sportifs (1 060 000 €), l'aide métropolitaine se situe à hauteur de 165 300,88 €.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée en novembre 2025, pour une durée de travaux de 8 mois et une date d'achèvement fixée en juillet 2026. L'ouverture au public est prévue en septembre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Sport réunie le 4 décembre 2024 entendue ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241218-DELIB_2024-107-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024

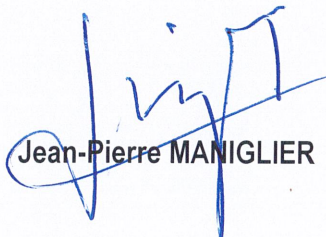
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention d'investissement de Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'aide à l'investissement 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'obtention de la subvention et à signer tous les documents afférents ;
- Dit que la subvention sera versée au chapitre 13.

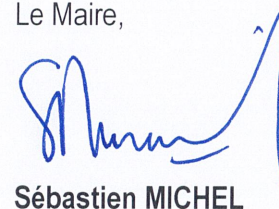
Ainsi délibéré,
A Écully, le 18 décembre 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **19 DEC. 2024**
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241218-DELIB_2024-107-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024